



Attestation de Qualification au titre de l'AGRICULTURE RAISONNEE

délivrée à

**SCEA DE VIGNOBLES
VIE-BARSALOU
11200 BIZANET**

N° SIRET : 384 698 205 00018

pour la conformité de l'exploitation aux exigences
du décret n°2002-631 du 25 avril 2002 et de l'arrêté du 30 avril 2002
relatif au référentiel de l'Agriculture Raisonnée modifié

Cette qualification est valable 5 ans à compter du 07/04/2011
Jusqu'au 06/04/2016 sous réserve du respect des exigences du référentiel

La qualification autorise l'exploitation à utiliser le qualificatif
« agriculture raisonnée » conformément au décret n°2004-293 du 26 mars 2004.
La qualification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées
aux articles 7,9,10,11 du décret n°2002-631 du 25 avril 2002.

Fait à Paris

**Le Président de l'Association OCACIA
Guy CARLU**

N°: AR 1298

OCACIA Organisme Certificateur

Agrément par arrêté du 9 juin 2008

118, rue de la Croix Nivert 75015 PARIS - tél : 01 56 56 60 50 - fax : 01 56 56 60 51 - ocacia@wanadoo.fr
Association loi 1901 - n° SIRET : 429 539 174 00012 - Code APE 7120B.

L'attestation de qualification, propriété d'OCACIA, doit lui être restituée sur simple demande
Seul l'original signé de cette attestation est valable